

# **Nouvelles Questions Féministes**

**Volume 32, N°1, 2013**

## **Travail social**

Coordination du Numéro

**Hélène Martin, Marianne Modak**

### **Edito**

#### **Le travail social entre émancipation et normalisation : une voie étroite pour les approches féministes**

Marianne Modak, Hélène Martin et Vérona Keller

D'un point de vue constructiviste, le travail social est un champ de pratiques professionnelles qui visent à répondre en termes de politiques publiques à des problèmes socialement définis ; une approche féministe montre en outre qu'il occulte le plus souvent les incidences du système de genre. Mobilisant des savoirs, des dispositifs d'aide et de contrôle, ainsi que des normes et des valeurs morales en vue de réguler des comportements et des situations jugés problématiques, les pratiques du travail social comportent nécessairement, et sans doute prioritairement, un aspect de (re)production normative. Mais elles présentent également une part d'innovation, étant généralement motivées par l'accession à davantage de justice sociale en référence aux droits fondamentaux (Keller, 2005 ; Hurtubise, 2005). Cette double imprégnation de l'action sociale – normalisatrice et émancipatrice – constitue donc le travail social et ceci, comme d'ailleurs tout autre champ de pratiques, au travers d'actions situées ; ces actions sont propres à un contexte, et de ce fait marquées par ses contraintes idéologiques et matérielles et ses impensés, tout en étant elles-mêmes critiques et objets de critiques. C'est dans cette optique constructiviste que nous souhaitons rendre compte, dans la première partie de cet édito, de quatre *moments* dans l'histoire du travail social durant

lesquels un point de vue féministe a su faire apparaître comme résultant des rapports sociaux de sexe certaines des conditions de vie des femmes. Nous avons choisi ces moments parce qu'ils sont particulièrement bien documentés – il ne s'agit pas de les envisager comme des « étapes » dans une histoire linéaire – et parce qu'ils nous permettent de mettre au jour la dynamique de l'émancipation et de la normalisation qui caractérise le travail social. Nous nous penchons plus longuement sur le quatrième moment qui interroge les politiques dites d'activation orientant désormais le travail social, car elles nous semblent constituer des enjeux particulièrement importants à la réalisation d'un travail social féministe.

Dans la seconde partie de cet édito, nous présentons les quatre articles du *Grand angle* qui, chacun à leur manière, proposent une perspective critique sur des actions sociales contemporaines.

### **Conquérir l'espace public**

Le travail social commence à exister en tant que corps de savoirs et de pratiques avec les premières écoles sociales, au début du 20<sup>e</sup> siècle un peu partout en Europe. Citons, entre autres, la Formation d'infirmières visiteuses, en France en 1902, la Soziale Frauenschule de Berlin en 1908, l'Ecole d'études sociales pour femmes de Genève en 1918 et encore la Social-Caritative Frauenschule de Luzern en 1918. Ces écoles sont créées par des femmes<sup>1</sup> et elles ont longtemps été réservées aux seules femmes (en Suisse, les premiers hommes sont accueillis en 1946 à Zurich et en 1962 à Lausanne) mais elles sont souvent dirigées par des hommes. Au plan des qualifications, elles dispensent une formation supérieure à but pratique non universitaire<sup>2</sup> ; elles orientent ainsi les femmes sur l'action avec un statut d'auxiliaire et leur barrent l'accès à la théorie.

Les écoles sociales ont été pour certaines femmes un moyen de s'émanciper du mariage, sinon matériellement, du moins en leur ouvrant l'accès à l'espace public. Les premières diplômées – des assistantes sociales et des surintendantes d'usine – majoritairement

---

<sup>1</sup> La littérature identifie notamment, comme pionnières du travail social, Alice Salomon, fondatrice de l'Ecole sociale pour femmes Berlin-Schöneberg, scientifique et féministe, et Jane Addams, sociologue, féministe et journaliste pacifiste, fondatrice en 1889 du Hull House à Chicago et initiatrice du mouvement des *Settlements* aux Etats-Unis.

<sup>2</sup> Cette caractéristique marquera pour longtemps le travail social qui reste encore tributaire, dans de nombreux pays, d'une formation et d'un corpus de savoirs sans reconnaissance académique.

célibataires, sont peu, voire pas du tout, rémunérées (Knibiehler, 1980), mais elles accèdent, en intégrant le nouveau champ du travail social, à une vie professionnelle dont elles étaient généralement exclues. Pour y parvenir, elles s'appuient sur les ressources liées à l'activité traditionnellement assignée aux femmes et plus particulièrement sur la maternité afin de se constituer un champ d'action autonome. La question des rapports entre femmes et hommes est thématisée dans la perspective différentialiste de l'époque. Le concept de « maternité sociale », en particulier, leur permet de transposer dans la sphère publique les qualités qui leur étaient attribuées : amour, douceur, don, vocation, empathie, abnégation et sacrifice. Comme le relèvent Eva Nadaï, Peter Sommerfeld, Felix Bühlmann et Barbara Krattinger, « la référence aux 'différences naturelles' de sexe a constitué une ressource symbolique permettant de compenser l'absence de pouvoir institutionnel à l'origine des professions masculines » (2005 : 50, notre traduction de l'allemand).

La professionnalisation du travail social se poursuit au cours du 20<sup>e</sup> siècle : les formations s'ouvrent aux hommes, les diplômes se diversifient, la rémunération des activités, qui s'institutionnalisent et s'étendent, devient la norme. Si bien que les analyses féministes des professions du travail social révèlent des caractéristiques ordinaires du marché du travail : ce sont des professions caractérisées par une forte ségrégation verticale<sup>3</sup> ; par exemple, dans les secteurs de l'éducation sociale et de l'animation, qui fonctionnent en équipes de travail mixtes, la sexuation des tâches sert particulièrement bien les carrières masculines, voire sauvegarde les priviléges masculins – typiquement, l'évitement des tâches ménagères dans les foyers (Bessin, 2009 ; Coenen, 2008 ; Fusulier et Cornet, 2008 ; Hermann, 2007).

## **Accroître le pouvoir d'agir**

L'analyse féministe du travail social qui émerge dans les années 1970 – dans la foulée de

---

<sup>3</sup> La ségrégation verticale est la concentration des hommes plutôt vers le haut et des femmes plutôt vers le bas des hiérarchies professionnelles. De manière générale, les femmes actives professionnellement occupent moins souvent des fonctions d'encadrement que les hommes. En Suisse par exemple, un an après l'obtention du diplôme de travail social d'une Haute école spécialisée, 27% des diplômés et 16% des diplômées occupent une fonction dirigeante (OFS, 2011). L'écart est appelé à se creuser en cours de carrière: selon le dernier recensement fédéral de la population, dans l'action sociale sans hébergement, la proportion d'hommes occupant une fonction de direction est quatre fois plus élevée que celles des femmes (Rebsamen, 2008).

la critique l'accusant de servir les intérêts du capitalisme (par exemple Donzelot, 1972 ; Verdès-Leroux, 1978) – dénonce sa propension à définir les femmes comme des victimes exclusivement, à les juger incapables d'auto-détermination (Dominelli, 2002), et à les culpabiliser, en tant que mères notamment. En cohérence avec cette critique et avec les acquis du mouvement féministe de l'époque, des travailleuses des champs socio-sanitaires et des militantes féministes prennent diverses initiatives spécifiquement et exclusivement réservées aux femmes et promeuvent des fonctionnements sur une base collective dont témoigne l'ouverture de centres d'information, de maisons pour femmes battues, de centres de santé, d'activités de loisirs, de rencontre et de formation. Ces réalisations sont fondées sur l'instauration de rapports égalitaires et sur la réappropriation par les femmes du pouvoir sur leurs propres vies (Corbeil et Marchand, 2010 ; Robitaille et Tessier, 2010). Une grande partie de ces initiatives s'est institutionnalisée et fait désormais partie du paysage de l'action sociale ; c'est le cas par exemple du collectif « L'R des centres de femmes du Québec » présenté dans ce numéro.

### **Articuler les rapports de pouvoir**

Dès les années 1980 dans différents contextes nord-américains (Corbeil et Marchand, 2006), et bien plus tardivement en Europe, ces différentes initiatives féministes, comme d'ailleurs le travail social en général, sont soumises à la critique qui met en évidence l'imbrication des rapports de domination. Celle-ci montre que la priorité accordée aux luttes contre le sexe peut contribuer à masquer, voire à dénier, l'existence d'autres dominations (Marchand et Ricci, 2010). L'article généralement cité, celui de la juriste Kimberley Crenshaw (1994 ; 2005 pour la traduction française), qui rend compte de cette approche porte sur le travail social : observant un foyer recevant des femmes battues racisées de Los Angeles, l'auteure montre que les urgences identifiées par les usagères de ce centre (trouver un travail et un logement) ne sont pas nécessairement perçues comme prioritaires par les travailleuses sociales blanches qui tendent à placer ces urgences, sinon après, du moins parallèlement à la lutte contre la violence masculine dont sont victimes les usagères. Le sociocentrisme du travail social est présent dans de nombreux autres cas, par exemple lorsque sont mises au jour les stigmatisations spécifiques touchant les mères de milieux populaires (Serre, 2012), désignées à la fois comme les principales interlocutrices et les principales responsables des désordres familiaux (Cardi, 2010).

## Critiquer le principe d'activation

Les rapports de domination entre les catégories sociales de sexe, de classe, de race, d'âge, etc. sont difficilement visibles dans une société qui valorise l'individu et met en avant sa responsabilité au nom du principe d'égalité formelle. Le caractère idéologique de ce principe s'affirme pleinement lorsqu'il conduit à traiter de manière égale des personnes qui, en fait, n'occupent pas des positions égales (mais sont privilégiées ou discriminées) en raison des rapports sociaux qui déterminent ces positions ou, en d'autres termes, en raison de leurs appartenances sociales. Cette idéologie individualiste et de l'égalité marque très fortement l'Etat social qui, depuis la fin des années 1980 dans la plupart des pays de l'OCDE, se transforme dans le sens de l'individualisation des politiques sociales au travers des politiques d'activation. L'activation contamine l'ensemble des missions du travail social puisque l'intervention des professionnel·le·s est désormais pensée comme devant « pousser » – motiver – les usagers et les usagères à « devenir » acteurs et actrices de leur vie. Elle fait appel à leurs capacités de résilience, de réactivité, d'autonomie, *in fine*, à leur responsabilité personnelle (Bonvin et Rosenstein, 2010) ; c'est ainsi que la clientèle et le personnel du travail social sont par exemple amenés à réaliser des « projets de vie », à négocier des « projets pédagogiques », à intégrer des dispositifs de « soutien à la parentalité », qui, derrière leur aspect apparemment émancipateur, sont de véritables injonctions à la responsabilisation individuelle.

En matière d'emploi, les politiques d'activation posent « un lien explicite, souvent réglementaire, entre la protection sociale et les politiques de l'emploi et du marché du travail » (Barbier, 2002 : 307). Elles visent le retour au salariat de personnes inscrites dans les dispositifs de protection sociale du chômage, de la maladie, de l'accident, de l'invalidité et, plus généralement, de la pauvreté. Dans cet objectif, elles conditionnent, de manière plus ou moins contraignante, le versement d'une prestation financière d'assurance ou d'aide sociale à diverses activités exigées des bénéficiaires – stages, emplois, placements, cours, conseils personnels – en principe indépendamment de leur situation personnelle, notamment le fait d'assumer des charges familiales.

Les dispositifs d'activation n'ont pas échappé à la critique féministe (par exemple Jaehrling et Rudolph, 2010 ; Lewis, 2001 ; Jenson, 2011), qui dénonce leur tendance à renforcer les inégalités de genre. En effet, les présupposés des politiques d'activation

posent que les individus sont, individuellement et égalitairement, soumis à un devoir d'autonomie et de responsabilité. Or, l'autonomie, entendue ici sous l'angle économique, est plus aisément accessible à un individu déchargé d'obligations pour autrui et, surtout, du travail domestique. La critique de la prétention universaliste et de l'androcentrisme de cette norme n'est plus à faire, mais il faut ajouter que, mobilisée dans le cadre des politiques d'activation, elle renforce la division sexuelle du travail puisqu'elle repose sur la négation des inégalités entre hommes et femmes dans l'emploi et dans la famille.

Pour hégémoniques que soient les politiques d'activation, leur mise en œuvre en direction des usagers et des usagères nécessite que les professionnel·le·s disposent d'une marge de manœuvre pour adapter à des cas singuliers les principes et les règlements découlant de ces politiques (Valli, Martin et Hertz, 2002 ; Keller et Tabin, 2002 ; Modak, 2012). De fait, lorsque ces professionnel·le·s sont confronté·e·s aux normes d'activation et aux inégalités réelles, cette marge de manœuvre peut les conduire à l'alternative suivante : soit viser l'autonomie économique de la personne par sa réinsertion sur le marché de l'emploi, tout en sachant que celui-ci est discriminant pour les femmes notamment au plan salarial et que, chez celles qui sont également mères, l'insertion se traduit par une double journée de travail en raison de leur assignation au travail domestique ; soit prendre en compte l'appartenance sociale de sexe, considérer les usagères et usagers à partir de leur statut familial et alors « protéger » les mères de jeunes enfants contre le marché du travail, au prix de leur autonomie. On est là face à une impasse car, quel que soit le choix opéré, il renforce les inégalités de genre et contrevient à la norme constitutionnelle d'égalité, sans être pour autant réellement satisfaisant au plan de l'autonomie économique. L'exemple suisse de l'exigence à l'égard des femmes en recherche d'emploi quant à leur aptitude au placement est à ce titre éclairant : l'Office de l'assurance chômage va exiger d'une mère en recherche d'un travail salarié qu'elle démontre sa disponibilité immédiate pour un éventuel emploi par une organisation de la prise en charge de ses enfants ; la mère « indisponible », – donc inemployable – court le risque d'être sanctionnée financièrement. Cette question de l'indisponibilité ne se pose pas pour les pères.

Bref, les politiques qui, au nom de l'universalité et de l'égalité des droits, détachent les individus des rapports sociaux – de sexe, de classe, de race, d'âge – ne rendent pas compte de leur situation : « *A Woman is not Just a Woman* » (« Une femme n'est pas qu'une femme ») écrit Lena Dominelli (2002). Ces politiques risquent donc fort

d'alimenter l'individualisation et la psychologisation des problèmes sociaux – si bien que l'on renoue avec la critique adressée au travail social dans les années 1970. Dès lors, seule une perspective critique à l'égard des différents systèmes d'oppression permettrait de sortir de l'impasse et de continuer de développer un travail social féministe.

### **Les articles du *Grand angle***

Le *Grand angle* de ce numéro propose quatre articles présentant des analyses issues de recherches de terrain menées récemment dans le champ de l'action sociale. Ils témoignent que les idéologies et les conditions dans lesquelles se déploie l'action sociale sont nécessairement contraignantes puisqu'elles contribuent à la définition des publics cibles, des conditions d'emploi, des conditions de dispense et de réception de l'aide, etc. Cependant, et chaque article le montre, si l'étude de ces différentes pratiques professionnelles aboutit pour une part au constat d'une reproduction des rapports sociaux de sexe, de classe et de race, il serait faux d'en rester à ce constat. Comme tout autre espace de pratiques, l'action sociale se constitue au travers de postures diversifiées, parfois conflictuelles, réactives, résistantes, transgressives ou innovantes, ce que l'ensemble des articles montre également.

Le texte de Marion Manier porte sur les intervenantes sociales travaillant auprès des « femmes de l'immigration » en France ; elle analyse la place qui leur est faite en raison de leur statut de minoritaires au sein de la société française blanche, ainsi que leurs postures. Animatrices, médiatrices, femmes relais, ces intervenantes sociales minoritaires répondent à la promotion d'une relation de proximité culturelle et de sexe avec les « femmes de l'immigration ». Une telle proximité supposée est en effet considérée comme un atout permettant par exemple de « traduire » des attitudes et de « convaincre » les publics de certaines valeurs. Mais elle est également source de délégitimation de l'action de ces intervenantes, en étant considérée comme une entrave à la distance professionnelle, voire même comme risquant de favoriser le « communautarisme ». Les intervenantes sociales minoritaires sont plus ou moins conscientes et critiques face à l'ambivalence de leur place ; mais, de manière très régulière, elles réfutent l'idée que leur proximité avec les usagères serait « culturelle » car, à leurs yeux, si proximité il y a, elle découle de l'expérience minoritaire intersectionnelle.

Louise Boivin analyse les transformations récentes des emplois de services à la personne

au Québec. Dans le contexte de revendications syndicales et féministes des années 1970, les services d'aide à domicile font l'objet d'une formation, dont témoigne notamment l'institution de la profession d'« auxiliaire familiale et sociale ». Cependant, dès les années 1980, ces emplois se précarisent. La restructuration des services publics permet à des réseaux de sous-traitance (par exemple des agences interim et des entreprises sociales) d'accaparer ces services. Sous l'effet de la politique néo-libérale des années 1990, des mesures de réduction des coûts engendrent une intensification du travail des auxiliaires familiales et sociales, tandis que leurs droits se délitent parce que le modèle québécois de protection n'est pas prévu pour répondre à la forme productive dans laquelle elles travaillent désormais. Soumises au modèle toyotiste de la *lean* production, leur travail est basé sur la « disponibilité permanente juste-à-temps » : horaires à temps partiel, fragmentés, extensibles, variation importante de la charge de travail. Enfin, l'auteure montre que les rapports sociaux de sexe et de classe qui structurent ce champ professionnel sont également traversés par des rapports d'âge et de race : l'expérience de *care* acquise dans la sphère familiale au fil des années, s'il constitue un apport apprécié, n'est pas reconnue comme une qualification professionnelle ; les emplois précaires sont eux occupés par une majorité de travailleuses immigrées racialisées, en raison de la non reconnaissance de diplômes étrangers notamment.

Isabelle Courcy et Catherine des Rivières-Pigeon rendent compte des différents effets produits sur les mères et, dans une certaine mesure, sur les intervenantes, par l'intervention comportementale intensive (ICI) que le Gouvernement du Québec fournit, au titre de service public, aux parents d'enfants diagnostiqués « autistes ». Visant l'optimisation du développement et de l'autonomie de ces enfants, l'ICI consiste en séances d'exercices réalisés à la maison, d'abord avec l'aide d'une intervenante, puis reproduits ensuite, sans cette dernière, dans diverses situations de la vie quotidienne; cette intervention repose ainsi sur une forte implication des parents. Mais, des deux parents, ce sont les mères, déjà en charge d'un travail domestique alourdi par le fait de s'occuper d'un enfant vivant avec l'autisme, qui assument les implications de l'intervention : appelées à devenir « co-thérapeutes », elles adaptent leur emploi à l'extérieur et assument tout le travail et la responsabilité que requiert l'intervention, avec la fatigue, et parfois la dépression qui en résulte. Leur implication, perçue comme volontaire ou comme une aptitude, est pourtant rendue invisible. Dans ce contexte de relative solitude, elles comptent sur le soutien des intervenantes. Mais cette aide est elle

aussi rendue doublement invisible puisque, d'une part, elle n'entre pas dans la description de leurs tâches et, d'autre part, ce sont les mères elles-mêmes qui la nient en associant ce soutien aux qualités personnelles de l'intervenante.

L'article de Marianne Modak, Françoise Messant et Vérona Keller porte sur les normes familiales qui orientent les interventions des assistant·e·s sociales de l'aide sociale publique suisse auprès des familles. Après avoir mis en lumière différents registres normatifs qui orientent l'action des professionnel·le·s en direction de familles à l'assistance sociale, les auteures montrent que ces registres normatifs reflètent les trois principes de justice qui inspirent les actions des assistant·e·s sociales. Le *principe d'égalité* les conduit à traiter les membres de la famille en individus libres et égaux, sans tenir compte de leur inscription dans des rôles sexués et familiaux. Ce formalisme ne contrecarre évidemment pas les inégalités de fait. Si elles sont relativement tolérées par les assistant·e·s sociales, c'est notamment au nom de la responsabilité individuelle qui leur permet de justifier la persistance des priviléges et des hiérarchies par le mérite individuel. Le principe de la *solidarité familiale* se caractérise au contraire par une définition collective de la justice, qui considère comme différents et complémentaires les investissements dans la famille et dans le travail professionnel. Ces assistant·e·s sociales esquivent la valorisation différenciée du travail domestique et professionnel aussi bien que ses implications en terme économiques. Ce principe reproduit généralement la division et la hiérarchie des sexes, mais il permet aussi, dans certaines situations, d'éviter la discrimination des femmes. Le troisième principe de justice, celui du *droit parental*, promeut la présence du père auprès de son enfant; passant par une critique et un refus de réduire le père à son rôle de pourvoyeur. Ce principe interroge le caractère injuste de la division du travail. Cependant, il conduit à favoriser avant tout le père, ce que les auteures comprennent comme une illustration de l'enjeu que constitue actuellement l'appropriation de l'enfant.

## Références

- Barbier, Jean-Claude (2002). « Peut-on parler d'“activation” de la protection sociale en Europe ? » *Revue française de sociologie*, 43 (2), 307-332.
- Bessin, Marc (2009). « Les rôles sexués dans le travail social et les relations de soins en prison ». In Elsa Dorlin et Eric Fassin (Eds), *Genre et sexualité* (pp. 67-75). Paris: Bibliothèque du Centre Pompidou.

- Bonvin, Jean-Michel et Emilie Rosenstein (2010). « Transformation des régimes de protection sociale : le cas de la Suisse ». In Florence Degavre, Donatiene Desmette, Eric Mangez, Marthe Nyssens et Pierre Reman (Eds), *Transformations et innovation économiques et sociales en Europe : quelles sorties de crise ? Regards interdisciplinaires. XXXe journées de l'Association d'Économie Sociale* (pp. 19-33). Louvain-la-Neuve: Presses Universitaires de Louvain.
- Cardi, Coline (2010). « La construction sexuée des risques familiaux ». *Politiques sociales et familiales*, 101, 35-45.
- Coenen, Marie-Thérèse (Ed.) (2008). *Genre et travail social*. Bruxelles: Université des femmes.
- Corbeil, Christine et Isabelle Marchand (2006). « Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle ». *Nouvelles Pratiques Sociales*, 19 (1), 40-57.
- Corbeil Christine et Isabelle Marchand (2010). « Témoigner d'une approche plurielle : l'intervention féministe au 21<sup>e</sup> siècle ». In *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui. Portrait d'une pratique diversifiée* (pp. 9-19). Montréal : Les éditions remue-ménage.
- Crenshaw Williams, Kimberlé (2005). « Cartographie des marges: Intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur ». *Cahiers du genre*, 39, 52-82.
- Dominelli, Lena (2002). *Feminist Social Work. Theory and Practice*. New-York: Palgrave Macmillan.
- Donzelot, Jacques (1972). « Travail social et lutte politique. Pourquoi le travail social ? » *Esprit*, Numéro spécial, 654-673.
- Fusulier, Bernard et Annie Cornet (Eds) (2008). *Les politiques sociales, 1 & 2. Questions de genre dans le travail social*. Bruxelles: Collège international pour l'étude du changement dans les politiques sociales.
- Herman, Elise (2007). « La bonne distance. L'idéologie de la complémentarité en centres de loisirs ». *Cahiers du Genre*, 42, 121-139.
- Hurtubise, Roch (2005). « Intervention sociale, normativité familiale et changement ». In Françoise-Romaine Ouellette, René Joyal et Roch Hurtubise (Eds), *Familles en mouvance : quels enjeux éthiques ?* (pp. 281-296). Québec: Les Presses de l'Université Laval.
- Jaehrling, Karen et Clarissa Rudolph (Hrsg.) (2010). *Grundsicherung und Geschlecht. Gleichstellungspolitische Befunde zu den Wirkungen von 'Hartz IV'*. Münster : Westfälisches Dampfboot.

Jenson, Jane (2011). « Politiques publiques et investissement social : quelles conséquences pour la citoyenneté sociale des femmes ». *Cahiers du genre*, hors-série, 21-43.

Keller, Vérona (2005). *Aider et contrôler, les controverses du travail social*. Lausanne : eesp.

Keller, Vérona et Jean-Pierre Tabin (2002). *La charge héroïque. Missions, organisations et modes d'évaluation de la charge de travail dans l'aide sociale en Suisse romande*. Lausanne : eesp.

Knibiehler, Yvonne (1980). *Nous les assistantes sociales, naissance d'une profession : trente ans de souvenirs*. Paris : Aubier Montaigne.

Lewis, Jane (2001). « Les femmes et le Workfare de Tony Blair ». *Esprit*, 273, 174-186.

Marchand, Isabelle et Sandrine Ricci (2010). « Sexisme et racisme : la diversité ethnoculturelle, défi au mouvement féministe ». In Christine Corbeil et Isabelle Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui. Portrait d'une pratique diversifiée* (pp. 65-92). Montréal : Les éditions remue-ménage.

Modak, Marianne (2012). « Entre mesure et démesure : les enjeux sexués de la mise en visibilité du care chez les assistants et assistantes sociales ». In Marie Garrau et Alice Le Goff (Eds), *Politiser le care ? Perspectives sociologiques et philosophiques*. Paris: Le Bord de l'Eau.

Nadaï, Eva, Peter Sommerfeld, Felix Bühlmann et Barbara Krattinger (2005). *Fürsorgliche Verstrickung. Soziale Arbeit zwischen Profession und Freiwilligenarbeit*. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.

Office fédéral de la statistique (2011). *De la haute école à la vie active. Premiers résultats de l'enquête 2009 auprès des nouveaux diplômés*. Neuchâtel: OFS.

Rebsamen, Heidi (2008). « Frauen leisten Basisarbeit. Zur Situation der Gleichstellung in den Berufen der Sozialen Arbeit ». *SozialAktuell*, 1, 28-29.

Robitaille Chantal et Danièle Tessier (2010). « Trente ans après... les défis de l'intervention féminise ans les CALACS ». In Christine Corbeil et Isabelle Marchand (Eds), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui. Portrait d'une pratique diversifiée* (pp. 149-170). Montréal : Les éditions remue-ménage.

Serre, Delphine (2012). « Travail social et rapport aux familles. Les effets combinés et non convergents du genre et de la classe ». *Nouvelles Questions Féministes*, 31 (2), 49-64.

Valli, Marcelo, Hélène Martin et Ellen Hertz (2002). « Le « feeling » des agents de l'État

providence. Analyse des logiques sous-jacentes aux régimes de l'assurance chômage et de l'aide sociale ». *Ethnologie française* XXXII (2), 221-231.

Verdès-Leroux, Jeannine (1978). *Le travail social*. Paris : Éditions Minuit.